

Plan de protection Corona de la Fédération Suisse d'Aéromodélisme (FSAM) dès le 26 juin 2020

Généralités et spécificités de l'aéromodélisme

- Fondamentalement, les ordonnances de la Confédération font foi en premier lieu, en particulier les restrictions concernant le rassemblement de plusieurs personnes, le respect de la „distanciation sociale“ (DS) et les autres mesures d'hygiène.
- Le respect de la DS est avant tout le point central pour nous protéger nous-même d'une part et pour empêcher la propagation du virus d'autre part. Nous devons être conscients, que c'est la seule mesure préventive dont nous disposons actuellement. Une protection passive par vaccination ne sera vraisemblablement pas disponible à grande échelle pendant encore longtemps.
- Les pilotes et les aides présentant des symptômes de maladie ne peuvent ni participer aux entraînements resp. aux vols libres ni aux manifestations. Ils restent à la maison, respectivement se mettent en isolation. Ils appellent leur médecin de famille et suivent ses instructions. Le club d'aéromodélisme sera immédiatement mis au courant des symptômes de la maladie.
- L'aéromodélisme se pratique généralement en pleine nature. La recommandation d'une DS de 1.5m fait référence à des espaces fermés ou sans vents. Avec du vent et selon sa force, une distance plus grande sera maintenue, vu que les gouttelettes portant le virus sont portées plus loin que sans vent.
- Les prescriptions pour la prévention des accidents, valables aussi en temps normal, sont à respecter avec la plus grande attention.
Voir le compendium de sécurité de la FSAM (<https://www.modellflug.ch/FR/cont/19>)
- Selon les conditions cadres de la Confédération, un contrôle des présences tenu par écrit n'est plus nécessaire. La FSAM recommande néanmoins, dans le sens de la responsabilité envers la société et l'individu, de maintenir le Tracing.
- À partir du 25 juin 2020, les manifestations jusqu'à 1000 personnes sont à nouveau autorisées. Les organisateurs de grandes manifestations, comme p. ex. des meetings doivent établir un plan de protection approprié et adapté à la manifestation, qui définit les points majeurs (Accès, sortie, espace par spectateur, séparation entre les spectateurs et les pilotes, enregistrement des personnes, etc.). Ce plan de protection est un affinage du plan de protection présent de la FSAM et être coordonné avec la commune locale. La FSAM peut mettre à disposition des modèles sur demande.

Directives pour une journée sur le terrain de vol, resp. un entraînement normal

- **Trajet vers et depuis le terrain de vol**
Ici, il est recommandé de se déplacer individuellement et de ne pas faire de co-voiturage, sauf pour les personnes faisant ménage commun. Nos voitures ne permettent pas de respecter la distance requise d'au moins 1.5m.
- **Parc des modèles**
On respectera une distance suffisante entre les modèles, afin de garantir la DS.
- **Matériel**
L'émetteur, les outils, les modèles, etc. ne devraient pas être échangés ou prêtés. Chaque personne présente sur le terrain de vol a un désinfectant avec lui. Celui-ci sera utilisé, si malgré tout un des objets susmentionnés doit être échangés/prêtés. Il est également recommandé de désinfecter, après les vols, toutes les parties de la voiture que l'on a touchées (volant, serrures de portes, etc.)
- **Piste**
Les pilotes qui volent, doivent impérativement respecter la DS, rester sur place et ne pas se déplacer. Il n'est pas possible d'observer la DS et son modèle en même temps. L'aide / entraîneur d'un pilote de concours doit aussi respecter la DS.

Malgré les recommandations et prescriptions susmentionnées, une activité de vol quasiment normale est possible. La FSAM souhaite à tous les pilotes de modèles réduits une bonne continuation de cette saison avec plein de vols réjouissants et sans casse.

Comité de la FSAM